

I BUT DU COURS

Dans l'Antiquité, le droit, la morale et le politique faisaient l'objet d'une même branche du savoir : la réflexion sur la connaissance pratique. Aujourd'hui, chacune de ces facettes de notre action fait l'objet d'une réflexion particulière, d'où la philosophie morale, la philosophie du droit et la philosophie politique. Cette spécialisation des connaissances s'est progressivement traduite par une autonomisation des savoirs. Mais le droit peut-il être théorisé indépendamment de la morale? Qu'est-ce, d'ailleurs, que le droit? Quel en est le fondement de légitimité? Et que penser du contrôle judiciaire de constitutionnalité des lois? Ce cours présentera quelques grands courants de la pensée philosophique sur le droit qui ont cherché à répondre à ces questions fondamentales.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance :

- Introduire à ce champ particulier de réflexion sur l'être humain et la société qu'est la philosophie du droit.
- Voir comment de grands courants de pensée réfléchissent sur un même objet, le droit, et comment ils s'opposent au niveau du sens à donner à l'action humaine.
- Voir comment les thèmes de la philosophie du droit sont présents dans les discussions contemporaines sur le droit.

Objectifs d'habiletés intellectuelles :

- Favoriser les capacités de l'étudiant à situer, comparer et critiquer les idées avancées dans les théories étudiées.
- Permettre à l'étudiant de préciser, clarifier et nuancer sa conception du droit et du rôle que le droit doit jouer dans une société libre et démocratique.

III CONTENU

1) Introduction : Qu'est-ce que la philosophie du droit? (1 semaine)

2) La philosophie positiviste du droit : Kelsen (3 semaines)

- Critique du droit naturel
- Prémisses épistémologiques : Être et Devoir-être
- La spécificité du droit
- La validité de la loi

3) La critique marxiste du positivisme juridique (1 semaine)

- Une méconnaissance de la réalité matérielle
- La réplique kelsenienne.

4) Les théories interprétatives de la pratique judiciaire (5 semaines)

- (a) Recherche des fondements suffisants : Perelman
 - Critique du positivisme juridique et du droit naturel
 - La raison pratique et le droit : justification et raisonnabilité
- (b) La théorie du droit comme interprétation : Dworkin
 - Qu'est-ce que le droit? L'internalisme chez Dworkin
 - L'interprétation constructive

5) L'interprétation des lois et le contrôle judiciaire de constitutionnalité (3 semaines)

- (a) Retour sur le positivisme juridique
- (b) L'indéterminabilité du droit et les *Études juridiques critiques*
- (b) La procéduralisation du droit et le rôle du juge constitutionnel : Habermas

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Leçons magistrales et analyses de textes.

V LECTURES OBLIGATOIRES

Les textes obligatoires seront déposés sur le site internet du cours et une bibliographie sera également disponible.

VI MODE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Mi-session : au choix : 50%

- a) travail-maison sur la matière vue avant la semaine de lecture
(à remettre le 19 mars) :
- b) travail personnel (10 à 12 pages) sur un thème approuvé par le professeur
(remise : 9 avril) :

Fin de session :

Examen final portant sur la matière vue dans la deuxième moitié de la session
L'examen aura lieu le 23 avril 2017 : 50%

Critères :

(les critères seront davantage précisés en classe pour chacune des évaluations)

Compréhension de la matière.

Cohérence et clarté de l'argumentation.

Qualité de la structure du travail (travail-maison; travail écrit).

Qualité du français (5% de chaque évaluation).

VII ECHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

1. L'échelle de notation ([1^{er} cycle](#)) ([2^e et 3^e cycle](#)) est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.
2. Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études.
3. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

VIII ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>